

RAPPORT N°177 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 4 MAI 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 27 avril au 4 mai 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins sept (7) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Parmi les victimes figurent deux (2) personnes non identifiées dont les corps en décomposition ont été découverts dans la province Cibitoke dans deux communes différentes. Un officier de police a aussi été abattu par un groupe armé à Nyabihanga (province Mwaro) lors d'une intervention de la police pour arrêter le groupe.

Le rapport évoque aussi trois (3) arrestations arbitraires. Les victimes sont des membres des partis d'opposition FRODEBU et CNL.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert sur la colline Kiruhura, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 27 avril 2019. Des témoins rapportent que la victime était ligotée à un arbre et son corps en décomposition.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée par les habitants de la localité, ni par l'administration et la police locale. L'administrateur communal de Bukinanyana a cependant donné l'ordre d'enterrer la victime sans permettre une enquête préalable et poussée permettant de l'identifier ainsi que les circonstances de sa mort.

- Des individus non identifiés ont attaqué à la grenade un groupe de personnes sur la Transversale 7, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 28 avril 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que la grenade a grièvement blessé trois (3) personnes.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rugombo a annoncé l'arrestation d'un suspect. Parmi les victimes non touchées lors de l'attaque se trouvait le responsable des jeunes de la milice imbonerakure surnommé *Kajagari*.

- Des individus non identifiés ont assassiné Gordien Mushuguru sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 29 avril 2019 dans la nuit. Des proches rapportent que la victime a été étranglée avec une corde.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont assassiné une femme dont le corps a été découvert dans un champ sur la Transversale 3, colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 30 avril 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que le corps était en décomposition.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée par les habitants de la localité, ni par l'administration et la police locale. Le corps de la victime a été emmené dans une morgue.

Sos-Torture/Burundi demande une enquête pour identifier la victime, les auteurs et les circonstances qui entourent ce énième assassinat.

- Un groupe d'hommes armé a mené une attaque sur la colline Kirambi, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) le 1^{er} mai 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent qu'ils ont abattu Anicet Ndakengurutse, commissaire de police de Nyabihanga lors d'une intervention visant à arrêter le groupe. Les agents de police ont aussi abattu deux membres de ce groupe.

Sos-Torture/Burundi note que la police a identifié le groupe comme étant des bandits armés.



L'officier de police Anicet Ndakengurutse abattu à Nyabihanga

- Des individus non identifiés ont assassiné Dozelle Nyabenda à son domicile sur la colline Buvumbi, commune Butihinda, province Muyinga (nord du pays) le 1^{er} mai 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime a reçu un coup de houe mortel à la tête.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Butihinda n'a identifié aucun suspect à ce jour.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Dismas Irakoze, Audace Ndayikengurukiye et Léonard Nzobonimpa à Gitaza, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 26 avril 2019. Les deux (2) premiers sont des membres du parti d'opposition FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) et le 3^e est un militant du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Des proches rapportent qu'ils ont été arrêtés alors qu'ils partageaient un verre dans un bistrot, et accusés de tenir une réunion clandestine.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire de ces membres de l'opposition. Ils ont été transférés le 27 avril 2019 aux cachots du service national des renseignements qui les accuse d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Plusieurs membres de l'opposition, notamment du parti CNL, font objet d'une intensification d'arrestations arbitraires et de violences physiques depuis quelques mois.

3. Des membres de l'opposition victimes de détention prolongée

Sos-Torture/Burundi a appris des proches le maintien en détention de Joseph Muhanyi et Serges Ntahondi arrêté le 11 avril 2019 sur la colline Nyamagana, zone Mugera, commune Bugendana, province Gitega (centre du pays). Ces deux (2) hommes sont des membres du parti d'opposition CNL dirigé par le député Agathon Rwasa. Ils avaient d'abord été tabassés par les miliciens imbonerakure dirigés par le chef de zone Mugera puis emmenés par les mêmes miliciens au cachot de police (cfr rapport N°174 de Sos-Torture Burundi : http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/04/SOS_Torture_Burundi_numero_174.docx).

Ils viennent de passer plus de vingt (20) jours en détention dans un cachot de police, ce qui est une violation des délais de garde à Vue prévus par la loi pénale. Ainsi l'article 34 du Code de Procédure Pénale précise clairement « La garde à Vue de la police judiciaire telle que définie par l'article 33 ne peut excéder sept (7) jours francs sauf prorogation indispensable décidée par l'officier du ministère public ayant comme limite maximale le double de ce délais... ». Ils sont accusés de réunion illégale et de collecte de cotisations pour leur parti, ce qui ne constitue pas une infraction au regard de la loi. Sos-Torture/Burundi note en outre que leurs agresseurs n'ont pas été interpellés.



Les deux militants du CNL tabassés par des miliciens imbonerakure et victimes de détention prolongée

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE